

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 11 janvier 2024 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 84, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement du Jura-Nord vaudois, sous-arrondissement d'Yverdon, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Olivier AGASSIS, né le 14 août 1967, originaire de Bavois (VD), agriculteur et responsable de centre collecteur, domicilié Rue des Gubières 20, 1372 Bavois, qui remplace au sein du groupe UDC M. Yvan Pahud, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mme et MM. Laurent Miéville, Président, Stéphane Montangero, 2^e Vice-Président, François Cardinaux, Céline Misiego, Alberto Mocchi et Patrick Simonin, membres, ainsi que du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 11 janvier 2024

Le rapporteur :
(Signé) Jean-François Thuillard
Premier Vice-Président